



Caution du gerant pret pro interdit bancaire

Par **NATHY97424**, le **25/09/2015** à **13:19**

Bonjour,

Je suis gérante d'une EURL et caution personnelle sur prêts pro à hauteur de 50% + 60% BPI. Reste 34000€ de prêts à ce jour sans incident de paiement 900€/mois.

Aujourd'hui je veux dissoudre la société à l'amiable. J'ai rendu les locaux à l'amiable avec mon propriétaire (bail 3/6/9) le 30 juin. Il n'y a plus d'activités depuis juillet 2015.

J'ai prévenu la banque oralement et ma conseillère m'a demandé de faire un courrier qui sera transmis aux contentieux. Elle précise que je serais interdit bancaire d'office !!!!! Peu importe si on trouve un arrangement, dès que le service contentieux sera sollicité je serais fichée !

Elle ne voit qu'1 solution : que je trouve un travail de suite avec un salaire de 2700€ net !!

Pour permettre le rachat du crédit en crédit perso.

Que faire ??

Je précise qu'à la signature de la caution je n'étais pas solvable (aucun revenu, pas de bien immobilier, une voiture de plus de 5 ans) et que c'est toujours le cas aujourd'hui.